

# Commune de Mours Saint Eusèbe

Département de la DROME

## DÉCISION DU MAIRE N° DEC2022\_151

MARCHE DE SOUSCRIPTION DE CONTRATS D'ASSURANCE POUR  
LES BESOINS DE LA COMMUNE DE MOURS SAINT EUSEBE

Le Maire de MOURS SAINT EUSEBE,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 alinéa 4,  
**Vu** le Code de la Commande Publique en vigueur, notamment les articles L2123-1 et R2123-1-3°,  
**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 portant délégation de pouvoir au Maire et notamment la passation des marchés sans formalités préalables,  
**Vu** la consultation effectuée et notamment l'avis d'appel à la concurrence paru le 22 septembre 2022 sur la plateforme AWS et le BOAMP,  
**Vu** les offres remises par les candidats pour le marché de souscription de contrats d'assurance pour les besoins de la Commune de Mours Saint Eusèbe ; marché alloti (4 lots),  
**Considérant** la nécessité de confier à des sociétés la gestion des assurances,  
**Considérant** que les offres présentées par la société suivante est économiquement la plus avantageuse :

Lots	Intitulé du lot	Nom de la société	Adresse
1	Dommages aux biens et risques annexes	Groupement SMACL ASSURANCES SA SMACL ASSURANCES MUTUELLE	141 avenue Salvador Allende CS 20000 79031 NIORT
2	Flotte automobile (véhicules à moteur) et risques annexes	Groupement SMACL ASSURANCES SA SMACL ASSURANCES MUTUELLE	141 avenue Salvador Allende CS 20000 79031 NIORT
3	Responsabilités et risques annexes	Groupement SMACL ASSURANCES SA SMACL ASSURANCES MUTUELLE	141 avenue Salvador Allende CS 20000 79031 NIORT
4	Protection fonctionnelle des Agents et des Elus	Groupement SMACL ASSURANCES SA SMACL ASSURANCES MUTUELLE	141 avenue Salvador Allende CS 20000 79031 NIORT

### DECIDE

**Article 1** : De signer des marchés, passés sous la forme de procédure adaptée, avec la société suivante, pour les lots et les montants précisés dans le tableau ci-dessous :

Lots	Intitulé du lot	Nom de la société	Adresse	Montant HT	Montant TTC	Indice de référence
1	Dommages aux biens et risques annexes	Groupement SMACL ASSURANCES SA SMACL ASSURANCES MUTUELLE	141 avenue Salvador Allende CS 20000 79031 NIORT	26 284.86 €	28 537.21 €	FFB 1135.50
2	Flotte automobile (véhicules à moteur) et risques annexes	Groupement SMACL ASSURANCES SA SMACL ASSURANCES MUTUELLE	141 avenue Salvador Allende CS 20000 79031 NIORT	3 463.00 €	4 080.72 €	SRA 128.16
3	Responsabilités et risques annexes	Groupement SMACL ASSURANCES SA SMACL ASSURANCES MUTUELLE	141 avenue Salvador Allende CS 20000 79031 NIORT	2 493.40 € Taux : 0.337 %	2 739.80 € Taux : 0.367 % environ	Masse salariale : 591 514 €
4	Protection fonctionnelle des Agents et des Elus	Groupement SMACL ASSURANCES SA SMACL ASSURANCES MUTUELLE	141 avenue Salvador Allende CS 20000 79031 NIORT	366.05 €	411.00 €	FFB 1135.50
<b>TOTAL DU MARCHÉ CONTRATS ASSURANCE</b>				<b>32 607.31 €</b>	<b>35 768.73 €</b>	

**Article 2 :** De préciser que la solution alternative, incluse dans le lot n° 1 – Dommages aux biens et risques annexes n'est pas retenue, et que la prestation supplémentaire éventuelle, inclus dans le lot 3 – Responsabilités et risques annexes, n'est également pas retenue.

**Article 3 :** La prise d'effet du marché est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2023-00h00, pour une durée de 48 mois (4ans). Il expirera au 31/12/2026.

**Article 4 :** Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

**Article 5 :** La Directrice Générale des Services de la Mairie de MOURS SAINT EUSEBE est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme.

**Article 6 :** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois.

Fait à Mours Saint Eusèbe,  
Le 07 décembre 2022,

Le Maire,



Dominique MOMBARD